

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 19/10/2011
Reference: PR 2011/038

MiFID II

Une opportunité de renforcer la sécurité des placements des Européens

Alors que les bourses et les banques sont en plein désarroi, les consommateurs européens ont plus que jamais besoin de marchés financiers stables en vue de pouvoir y réaliser des placements sûrs. La Commission européenne doit publier ce jeudi 20 octobre une proposition de révision de la directive concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II). BEUC, l'organisation européenne des consommateurs, demande au législateur européen de placer les besoins des consommateurs au centre de cette initiative.

Monique Goyens, Directeur Général du BEUC, l'organisation européenne des consommateurs, a indiqué:

"Investir n'est pas réservé aux membres les plus privilégiés de notre société. Les consommateurs sont obligés d'investir afin, par exemple, de compléter leur pension de base ou financer les études de leurs enfants. Nous demandons aux décideurs politiques de garder cette réalité à l'esprit lorsqu'ils prendront des décisions sur la reconfiguration des services d'investissement en Europe."

MiFID contient un ensemble de règles de principe qui seront ensuite détaillées dans des actes législatifs d'exécution. BEUC attend de la Commission européenne qu'elle règlemente deux questions particulièrement importantes pour les petits investisseurs : d'une part, la prévention des conflits d'intérêts entre les vendeurs de produits de placement et leurs clients, et d'autre part la complexité de ces produits.

Tous les mécanismes qui encouragent les employés des banques ou les intermédiaires à vendre un produit qui n'est pas approprié pour le client devraient être interdits ; un produit financier ne devrait jamais présenter un niveau de complexité tel qu'il empêche les consommateurs d'en comprendre les risques et les coûts.

Monique Goyens a ajouté:

"De nombreuses commissions, objectifs de vente et systèmes de rémunération octroyés aux employés de banques et aux intermédiaires constituent des incitations à vendre des produits inadaptés. De telles pratiques ne profitent en fin de compte qu'aux banques, aux compagnies d'assurance et à leurs intermédiaires, mais absolument pas aux consommateurs qui sont exposés au risque de se voir conseiller un produit qui ne leur convient pas. Lorsque j'investis mon épargne pour garantir l'éducation de mes enfants, j'attends un conseil sur ce qui est le mieux pour moi, et non sur ce qui optimise la marge bénéficiaire de la banque ou de son employé.

"Une voiture est un produit complexe, mais pour la plupart des acheteurs, il n'est pas difficile de savoir quelle est sa vitesse de pointe ou ce qu'elle coûte. Un nouveau modèle automobile subit également des tests de sécurité avant sa commercialisation. Mais lorsqu'il s'agit de certains produits de placement, notamment les plus complexes, la plupart des consommateurs sont abandonnés dans une jungle de structures de coût non transparentes et de vagues promesses de bénéfices. Encore plus grave : le vendeur d'un produit de placement n'a jamais l'obligation de rappeler son produit quand il s'avère dangereux."

ENDS

BEUC, the European Consumers' Organisation
+32 2 789 24 01 - press@beuc.eu

**Want to know more about BEUC? Visit www.beuc.eu
www.twitter.com/beuctweet**

 **[EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45](#)** 